

Direction des Actions Culturelles
Service des Actions Culturelles
AL/MA/LC

N°82/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec le lycée René Cassin d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel le 22 mars 2023.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant le souhait de la Ville d'accompagner les établissements scolaires dans l'organisation de leur événement par la mise à disposition de la salle Jacques Brel, une fois par an, à titre gracieux,

Considérant la demande formulée par le lycée René Cassin qui sollicite la réservation de la salle Jacques Brel le mercredi 22 mars 2023 pour l'organisation d'un débat théâtral intitulé « Alter Egox sur les discriminations chez les adolescent.e.s.»,

Considérant le calendrier des manifestations et la possibilité d'y inscrire ladite manifestation compte tenu de la disponibilité de la salle Jacques Brel.

DECIDE

- **De signer** avec le lycée René Cassin, sis au 7 avenue François Mitterrand - 95500 Gonesse, la convention jointe à la présente décision,
- **Dit** que cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Fait à Gonesse, le 8 mars 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **09 MARS 2023**

Mis en ligne, le : **10 MARS 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corine TALLEK

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Signature avec le lycée René Cassin d'une convention de mise à disposition de la salle Jacques Brel le 22 mars 2023.

Date de décision: 08/03/2023

Date de réception de l'accusé 09/03/2023

de réception :

Numéro de l'acte : 2023DECISION82

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230308-2023DECISION82-AI

Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de competences

Autres domaines de competences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Décision 82.pdf (99_AI-095-219502770-20230308-2023DECISION82-AI-1-1_1.pdf)